



## Résolution interpartis

### Déplacement du Tribunal cantonal de Porrentruy à Moutier : une solution qui fragiliserait l'équilibre institutionnel régional

Selon l'article 69 alinéa 2 de la Constitution jurassienne, le Tribunal cantonal et le Tribunal de première instance ont leur siège à Porrentruy.

Ce principe constitutionnel a dernièrement été remis en cause par la motion parlementaire n° 1430 « Pour un transfert du siège du Tribunal cantonal de Porrentruy à Moutier » et qui devra être traitée prochainement par le législatif cantonal. Les auteurs de ce texte, dont le titre est explicite, estiment en substance que le regroupement de deux instances au Château de Porrentruy serait incongru et donc qu'un déplacement du Tribunal cantonal à Moutier serait judicieux.

Cette motion questionne, dans la mesure où elle remet en cause l'équilibre régional des institutions. De plus, elle crée une certaine confusion au sein de la population et des autorités bruntrutaines, qui ne comprennent pas le bien-fondé de cette proposition, que ce soit sur le fond ou la forme.

Le Gouvernement a déjà établi une feuille de route en matière de répartition des institutions jurassiennes afin de permettre à la ville de Moutier de trouver sa place dans notre Canton. Dans ce contexte, chaque district apportera sa pierre à l'édifice pour un accueil sain et constructif de Moutier dans la République et Canton du Jura.

En tout état de cause, le fait que deux instances du Tribunal soient sises dans le même bâtiment n'a pour l'heure jamais fait l'objet de problème particulier. Et si le moindre soupçon devait subsister, la municipalité de Porrentruy se tiendrait sans le moindre doute à disposition du Gouvernement afin de faciliter la recherche d'une solution pour séparer les deux instances, tout en respectant la teneur actuelle de la Constitution jurassienne.

**Par cette résolution, le Conseil de ville de Porrentruy s'oppose fermement aux démarches visant à déplacer le siège du Tribunal cantonal dans les conditions formulées ci-dessus et rappelle sa volonté de maintenir un équilibre institutionnel régional sain et réfléchi en vue du transfert de Moutier dans le Jura, dans le respect de la feuille de route décidée par le Gouvernement jurassien.**

Conseil de ville de Porrentruy, le 19 mai 2022



PLR

*Bruno Xavier Brunner*

*Sébastien Gabriel*

*W.D.*

*Pierre Barthe*

*F. FITZ*

*F. TIEGAY*

*O. GUINARD*

*C. JORDAY*

*General*

PDC

*S. Fournier*

*L. Rey*

*M.*

*P.*

*P.*

*P.*

*[Signature]*

*[Signature]*

*[Signature]*

*[Signature]*

*[Signature]*

PS-Vents

*Maths*

*Créneau*

*[Signature]*

*[Signature]*

*Maurif*

*[Signature]*

*[Signature]*

*[Signature]*

*Schneider*

PCSI

*On Deck*

*Partie*

*[Signature]*

*[Signature]*

*[Signature]*

UDC

*[Signature]*